

No E.P.: 6179
Rue: Chemins de la Mousse, de la Gravière et route de Jussy
Commune: Chêne-Bourg et Thônex
Objet: Circulation
Date parution: 22.03.2019

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Afin d'accompagner la mise en œuvre du Léman Express, des mesures doivent être prises pour améliorer la vitesse commerciale et la régularité des bus desservant les haltes, ainsi que pour sécuriser les cheminements piétonniers.

Ces mesures portent notamment sur le réseau routier autour du site de la halte de Chêne-Bourg, soit ici la route de Jussy, le chemin de la Mousse et le chemin de la Gravière.

Elles consistent à mettre en place des voies réservées pour les bus et à sécuriser les traversées piétonnes situées dans les carrefours.

Il convient, dès lors, de réglementer le chemin de la Mousse, sur son tronçon compris entre la route de Jussy et le chemin de la Gravière, en y réservant le sens de circulation en direction de la route de Jussy aux bus TPG, aux taxis et aux cycles.

Quant à la route de Jussy, sur son tronçon compris entre l'avenue Tronchet et le chemin de la Gravière, le sens de circulation en direction du chemin de la Gravière, sera réservé aux bus TPG, aux taxis et aux cycles, ainsi qu'aux livraisons à destination des n° 1-3-17-29.

La décision en lien avec la présente enquête publique sera prise par voie de préavis liant dans le cadre de l'autorisation de construire DD n° 112278.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à l'office cantonal des transports (OCT), 4, chemin des Olliquettes, 1213 Petit-Lancy, case postale 271, 1211 Genève 8, tél. 022 546 78 00 ou à la mairie de la commune de site; pour la Ville de Genève, service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) au 25, rue du Stand, 1204 Genève, du lundi au vendredi, de 10h30 à 12h et de 14h à 16h30.